



Douzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 29 a) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE : RAPPORT DU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL

Détachement de certains fonctionnaires de la Division du programme
de l'Administration de l'assistance technique

Rapport du Secrétaire général

1. A sa dixième session (1955), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à appliquer, à titre d'essai et dans une seule région, une proposition tendant à réorganiser partiellement la Division du programme de l'Administration de l'assistance technique. Il s'agissait de compléter et de renforcer encore les relations étroites qui existaient entre l'AAT et les départements organiques, tant à New-York que dans les bureaux extérieurs.
2. La proposition visait essentiellement à confier au cabinet du directeur de la division du programme de l'AAT certaines des fonctions et attributions du Bureau régional pour l'Amérique latine de cette Division^{1/} et à détacher certains fonctionnaires de la Division du programme à Santiago et à Mexico, où sont installés les services de la Commission économique pour l'Amérique latine. Ainsi, l'AAT à New-York se verrait confier, en plus de la direction de l'ensemble du programme, le contrôle financier et budgétaire, le recrutement des experts et des boursiers et les questions administratives les concernant, ainsi que la publication et la distribution de leurs rapports; mais pour les travaux de fond qu'exige le programme, il serait fait appel directement au secrétariat de la CEPAL ainsi qu'au Département des affaires économiques et sociales à New-York.

1/ A/C.5/665 - 25 octobre 1956.

3. L'expérience a débuté avec le détachement de quatre fonctionnaires, dont le directeur du Bureau, affectés à Santiago en juin 1956; deux autres fonctionnaires ont pris leurs fonctions à Mexico en août 1956. Le nouveau régime fonctionne donc depuis un peu plus d'un an.

4. A sa onzième session (1956), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à poursuivre l'expérience en 1957, comme il l'entendra, et [à recommander] que l'on attende pour prendre une décision définitive, qu'il [le Secrétaire général] ait été en mesure de rendre compte de façon plus précise au Conseil économique et social à sa session d'été et à l'Assemblée générale à sa douzième session" ^{2/}.

5. A sa vingt-quatrième session (juillet 1957) le Conseil économique et social a pris note du rapport annuel de la Commission économique pour l'Amérique latine^{3/} où figurait une résolution adoptée à sa septième session, tenue à La Paz, au mois de mai 1957, dans laquelle la Commission :

.... "Exprime sa gratitude à l'Assemblée générale pour le fait d'avoir autorisé, à titre d'expérience, la décentralisation des services de l'Administration de l'assistance technique;

"Considère, sur la base de l'expérience de nombreux pays, qu'au cours de la période pendant laquelle l'Administration de l'assistance technique a bénéficié de la collaboration du secrétariat de la Commission, l'efficacité du programme d'assistance technique en Amérique latine, s'est considérablement accrue;

"Déclare qu'elle souhaiterait que l'expérience de décentralisation de l'assistance technique en Amérique latine fût instituée sur des bases permanentes..."

6. Le Secrétaire général a rendu compte au Conseil économique et social à sa vingt-quatrième session, des résultats que l'on a obtenus grâce aux détachements précités et il a annoncé qu'il prierait l'Assemblée générale de l'autoriser à poursuivre l'expérience dans les mêmes conditions^{4/}. Les crédits nécessaires sont demandés dans le projet de budget de 1958.

^{2/} A/C.5/667

^{3/} E/2998

^{4/} E/SR.980, 10 juillet 1957.

7. Les rapports de travail qui se sont créés depuis le début de l'expérience ont permis de renforcer la collaboration entre l'AAT et le secrétariat de la CEPAL - collaboration qui s'est traduite par l'intérêt plus marqué que les gouvernements des pays d'Amérique latine portent à l'assistance technique, touchant en particulier la mise en valeur des ressources naturelles et énergétiques, le développement des transports et des communications, l'industrialisation et la productivité industrielle. Les relations se sont aussi resserrées entre l'AAT et les départements ministériels chargés du développement économique, ce qui a eu pour résultat d'améliorer les enquêtes préliminaires et l'établissement des plans eux-mêmes et, en conséquence, d'accélérer la mise en oeuvre du programme et d'en augmenter l'utilité. L'appui donné par les services organiques, et en particulier par le personnel de la CEPAL qui connaît très bien la région, a permis aux experts d'apporter aux pays intéressés une assistance plus précieuse encore.
8. Le détachement d'agents de l'AAT en Amérique latine a donné d'utiles résultats en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes d'assistance technique dans la région; les dispositions prises sont l'objet d'un examen constant de manière à en tirer le meilleur parti possible aux moindres frais. Le Secrétaire général estime toutefois qu'avant de pouvoir se prononcer de façon définitive sur cette forme d'organisation et sur son extension éventuelle à d'autres régions, une nouvelle période d'essai est souhaitable. Il demande donc que l'Assemblée générale l'autorise à poursuivre l'expérience en Amérique latine, comme il l'entendra.
-

